



## Est ce que ce mail vaut une démission ?

-----  
Par alexandra83

Bonjour,

Voici l'objet du mail : souhait volontariat PSE

Le corps du mail :

Mon souhait est de quitter l'entreprise. Mes projets professionnels ne sont plus en accord avec mon poste et mes candidatures aux offres internes n'ont pas abouti.

Actuellement un PSE est en cours et je souhaiterais me porter volontaire pour prendre la place d'un collaborateur qui souhaite rester au sein du groupe.

Merci pour vos retours,

-----  
Par Prana67

Bonjour,

Non ce mail ne peut pas être interprété comme une démission. Par contre vous ne pouvez pas être "volontaire" pour un PSE si vous ne remplissez pas les critères définis. L'employeur aurait pu, avant le PSE, proposer des départs volontaires, à priori il ne l'a pas fait chez vous.

Ce que vous pouvez faire c'est proposer une rupture conventionnelle à votre employeur.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

J'irai même jusqu'à dire que ce message montre sans ambiguïté que votre intention n'est pas de démissionner.